



Doit on toujours payer la pension alimentaire ?

Par **sand**, le **24/07/2008** à **18:00**

je suis marié depuis 10 ans mon mari à eu un enfant avec une autre personne bien avant notre mariage. Il a aujourd'hui 17 ans . C'est sa mère qui en a la charge.

Il a arrêté l'école depuis l'age de 14 ans Et n'a rien fait depuis.

Aujourd'hui il vit chez sa grand mère et travail avec un salaire fixe .

Devons nous toujours payer la pension alimentaire à sa mère alors qu'il ne vit plus chez elle et qu'en plus il perçoit un salaire? merci de votre réponse Cordialement Sand'

Par **jeetendra**, le **24/07/2008** à **20:20**

bonsoir, si vous avez des preuves que l'enfant devenu majeur est autonome financièrement c'est-à-dire a un travail rémunéré au moins au smic, n'habite plus chez sa mère, ou ne poursuit pas d'étude, vous pouvez demander aux juges aux affaires familiales à ne plus verser la pension alimentaire, le recours à un avocat n'est pas obligatoire, cordialement

Par **sand**, le **25/07/2008** à **10:39**

merci de votre réponse mais il n'est pas encore majeure il a 17 ans ?